

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

janvier 2019
n° 168

BONNE ANNÉE 2019

MUNICIPALES DE 2020 *demandez le programme !*

Mesdames et Messieurs les candidats à la mairie de Paris, nous aimons vivre à Paris, mais nous constatons que la qualité de la vie s'y dégrade lentement.

Souffrez donc que nous vous présentions un « programme » qui pourrait permettre aux Parisiens de mieux se déplacer, mieux respirer, mieux dormir et vivre en sécurité dans une ville plus propre, respectueuse de son architecture et de ses perspectives haussmanniennes.

Ce programme est simple à énoncer, mais il suppose un vrai changement de politique municipale. Il faudrait un plan de circulation intelligent qui rende aux voitures les voies sur berges, facilitant ainsi la traversée de Paris et désengorgeant les quais hauts et les grands axes. La pollution atmosphérique et sonore s'en trouverait améliorée. Le *free floating* des vélos et des trottinettes électriques devrait être organisé de façon à sécuriser les trottoirs. Toutes incivilités, agressions, occupations du domaine public par les commerces ou les deux-roues motorisés devraient être sanctionnées par la police, mais surtout par une justice décidée à appliquer la loi.



Maire de la 3^e République

Mieux vivre, c'est refuser une hyper densification urbaine due à l'abandon du coefficient d'occupation des sols (COS) et aux surélévations prévues par la loi ALUR. Paris doit rester la plus belle ville du monde avec ses perspectives haussmanniennes qui ne s'accommodent pas d'immeubles tours. La tour Montparnasse qui transperce le velum parisien de 37 mètres saccage la *skyline* de Paris. Donc, ne construisons plus de tours à Paris comme la tour Triangle à la porte de Versailles, la tour Duo dans le 13^e ou les six tours de Bercy. Paris devient trop dense, mais la banlieue se met aussi à s'opposer aux tours chez elle (cf. page 7) !

Se flatter d'accueillir 40 millions de touristes par an suppose une gestion rigoureuse du stationnement de leurs cars qui se concentrent sur les plus beaux sites, l'amélioration du métro (fréquence et capacité des rames et création d'escalators montants et descendants dans toutes les stations), la signalisation routière améliorée, uniquement des bus électriques, un contrôle accru des locations d'appartements de courte durée et une réglementation stricte de l'éclairage et de la sonorisation nocturne des bateaux de croisière sur la Seine.

Respecter le sommeil des habitants en n'ouvrant pas les parcs, les nuits d'été, à des foules avinées et en sanctionnant les gros cubes dont les pétarades réveillent des milliers de travailleurs.

Enfin, préserver les espaces verts de toute construction résultant de coupables dérogations comme cela se pratique dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Programme simple à énoncer mais impliquant une équipe municipale qui entende les exigences de la majorité des familles parisiennes souhaitant vivre à Paris.

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le conseil de Paris dans le plan local d'urbanisme

Rue Le Tasse (suite et fin)

Au numéro 5, l'hôtel de Mme Mathieu a été édifié en 1908 par l'architecte René Sergent qui y habita. Il abrite actuellement l'ambassade du Royaume du Maroc. Il est flanqué au 5 bis d'un immeuble de rapport. Tous les deux forment un remarquable ensemble de style néoclassique dominant les jardins du Trocadéro. L'hôtel présente au rez-de-chaussée une série de voûtes en arcade, puis, à l'étage noble, quatre baies cintrées à balcon coiffées de bas-reliefs sculptés d'amours. Au dernier étage, une même série de baies est rythmée par des doubles colonnes.

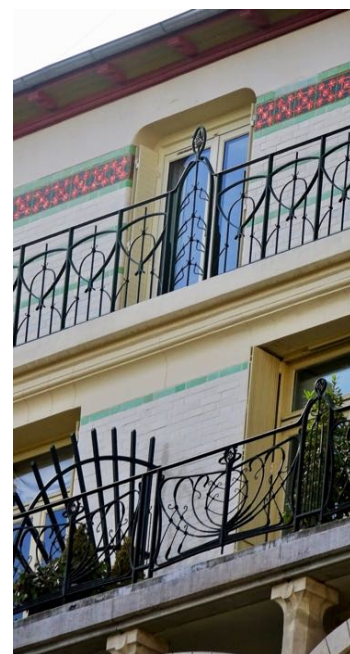


Au numéro 7, se trouve un immeuble de rapport construit par l'architecte Louis Sorel en 1904-1905. La façade est composée de six étages disposés en cinq panneaux verticaux, chacun avec deux avancées en bay-windows.

Pour les trois premiers étages, la brique rouge est mise en valeur par les cadres de pierre blanche des baies.

Pour le quatrième étage, construit en loggia, et les deux étages suivants, le mur est sur toute sa longueur en brique vernissée chamois, rehaussé d'assises de brique verte. Un bandeau de carreaux à dominante rouge marque le sommet de l'édifice à hauteur de l'avancée de toiture. Les ferronneries sont de style *art nouveau* et les sculptures sont de Pierre Seguin.

Il s'agit d'un immeuble ne comportant que des grands appartements de huit pièces, un par étage.



A noter, bien que ne faisant pas partie des bâtiments protégés, **le numéro 9** est un immeuble de rapport construit en 1907. Il fait l'angle avec la rue Benjamin-Franklin. Il comprend six étages avec un appartement par étage et des chambres de domestiques au 7^e. L'homme d'État, diplomate et écrivain, Alain Peyrefitte (1925-1999) résida à cette adresse.



CONTENTIEUX DE LA VOIE SUR BERGE RIVE DROITE

29 décembre 2016 : 13 communes de l'est parisien, la région Île-de-France et cinq départements franciliens attaquent devant le tribunal administratif l'arrêté municipal de piétonisation pris pour des motifs de santé publique lié à la pollution de l'air.

21 février 2018 : le tribunal administratif annule l'arrêté au motif d'une rédaction insuffisamment motivée.

22 octobre 2018 : la cour administrative d'appel confirme le jugement d'annulation du tribunal administratif du 21 février.

5 mars 2018 : en conséquence de l'arrêté du 21 février, publication d'un deuxième arrêté municipal avec une nouvelle motivation ayant trait à la protection et à la valorisation à des fins patrimoniale et touristique.

25 octobre 2018 : le tribunal administratif valide le nouvel arrêté du 5 mars.

La suite ? Les requérants pourraient contester cette validation devant la cour administrative d'appel, puis, le cas échéant, devant le Conseil d'État en cassation.

OUVERTURE DE L'HÔTEL BRACH ANGLE POMPE - JEAN-RICHEPIN

Il y a un an déjà, nous évoquions la prochaine ouverture d'un hôtel de luxe d'une conception nouvelle dont le but est de mieux s'intégrer dans le quartier.

Le contact humain doit primer l'anonymat que l'on rencontre de plus en plus dans les grandes chaînes. Les hôtels doivent être des lieux de vie, de rencontres et d'échanges. Ce sont de nouveaux types d'hôtel avec des chaînes mondiales ancrées dans les quartiers auxquels elles apportent des services et dont le niveau de confort peut aller jusqu'au luxe.

L'hôtel Brach veut répondre à ces critères. Il est ouvert aujourd'hui après d'importants travaux de désamiantage des locaux postaux. Outre les restaurants, les riverains peuvent profiter de piscines,

club de sport, salles de réunion, terrasse potager sur le toit...



<http://www.yonder.fr/hotels/openings/brach-paris-dernier-projet-hotelier-signe-philippe-starck>

L'USINE DE POMPAGE D'AUTEUIL, AVENUE DE VERSAILLES *Projet de rénovation*

L'association Rivjavel nous informe avoir adressé en novembre 2018 un courrier à la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris pour que l'environnement et la perspective sur la Seine de cette usine, ensemble industriel *art nouveau* qui doit

être remis en valeur, ne soient pas endommagés par une nouvelle construction dans la cour centrale reliant les deux halles. La décision semble avoir été prise le 18 décembre par le jury qui s'était réuni. La décision ne sera rendue que mi-janvier. À suivre...

RESTRUCTURATION DES RÉSERVOIRS DE PASSY

Les réservoirs de Passy se situent à l'angle des rues Copernic et Lauriston. L'association de sauvegarde de ce site, ACEE Paris 16, attend de connaître, début 2019, le projet qui sera retenu à l'issue du concours lancé par la Ville.

LES POLLUTIONS PARISIENNES

Le tango de l'âne



En octobre, une grande manifestation s'est tenue à Paris. Les participants voulaient souligner les inquiétudes de la population intoxiquée par un matraquage médiatique sur une dégradation catastrophique du climat, affirmée par le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)*.

Cette dégradation est attribuée aux activités humaines. Ce rapport est exploité à l'envi par des politiques de tous bords en dépit de grosses lacunes scientifiques (taches solaires, phénomènes cycliques, instruments de mesure différents,...) qui laissent beaucoup de questions en suspens.

On ne doit pas s'arrêter à ce catastrophisme du GIEC. En effet, il existe dans ce rapport des solutions qui limitent cet aspect inquiétant. Mais ces solutions à l'échelle mondiale dépassent les capacités de la Ville qui doit rester pragmatique sur un tel sujet.

La confusion entre pollution et dérèglement climatique perturbe les « rousseauistes » adeptes d'un retour à la nature, inquiets de la surconsommation et de l'accélération de la mondialisation.

Les causes de pollution sont multiples et complexes.

La dégradation de la qualité de l'air est nuisible à la santé. Elle se manifeste particulièrement lors des épisodes de vent d'est, aujourd'hui plus fréquents et plus intenses. Ainsi nous sont renvoyées les fumées des centrales à lignite germaniques exploitées lors de l'interruption de production des éoliennes, dites écologiques !

À Paris, les particules et les gaz nocifs proviennent de la combustion des moteurs, du roulement des voitures, du chauffage et des industries. Ce n'est pas le CO₂ qui pollue, donc ne culpabilisons pas les Parisiens en invoquant le réchauffement climatique.

Remercions les lanceurs d'alerte écologistes mais leur dogmatisme et leurs incohérences ne doivent pas leur assurer « notre considération et notre soutien », selon les mots d'un de nos amis, défenseur du centre de Paris.

La lutte contre la pollution de l'air avait été considérée, à juste titre, par Bertrand Delanoë comme l'objectif essentiel du plan de déplacement de Paris.

Anne Hidalgo a repris avec raison cet objectif...

Or la fermeture des voies sur berges n'a fait que déplacer la pollution tout en perturbant la vie sociale et économique de la capitale et des communes voisines.

Déboutée par le tribunal administratif pour une motivation insuffisante, Anne Hidalgo se justifie maintenant par une protection du patrimoine des berges de Seine !! Elle danse le tango sur un dossier sérieux.

Même si, grâce à l'énergie nucléaire, la France n'a qu'un impact carbone mondial assez minime, la Ville ne doit pas négliger les interactions entre CO₂ et pollution. On serait coupable de ne pas s'attacher à la réduire. Il faut toutefois savoir hiérarchiser les causes.

Sachons agir sur ce qui est à la portée d'une ville :

- la pollution atmosphérique, par une amélioration de la fluidité de la circulation (aménagement de carrefours, synchronisation ou suppression de certains feux), le développement de véhicules propres, une régulation de la circulation avec des solutions reconnues dans le monde, mais combattues par la Ville, comme le péage urbain adopté par d'autres villes, à ne pas négliger
- la pollution lumineuse qui a des effets sur les rythmes biologiques. La Mairie a un devoir d'information et de répression pour que les bureaux et les commerces éteignent leur éclairage après leur fermeture
- la saleté des trottoirs qui engendre un risque sanitaire. Il faut verbaliser sévèrement la désinvolture de nos concitoyens. Les Américains ont su le faire depuis très longtemps avec des arguments forts
- la pollution visuelle de nos rues du fait du stationnement abusif alors qu'elles n'ont pas la capacité d'accueillir autant de véhicules : la politique de parkings souterrains est à revoir.



Donnons-nous des objectifs de long terme sans communication démagogique. La voiture électrique est le type de solution à long terme inéluctable par sa simplicité d'exploitation, mais dont le bilan carbone total devra être amélioré. Sa réalisation suppose un plan d'ensemble : batteries chinoises dont la fabrication est polluante, installation de sept millions de bornes de recharge, production électrique nécessaire équivalente à quatre nouvelles centrales nucléaires.

Pour lutter contre la pollution, il faut avant tout repenser le plan de circulation à court et moyen terme dans la capitale.

LE TRAMWAY PORTE DAUPHINE EN 2023 MAIS LES JO À AUTEUIL EN 2024 !

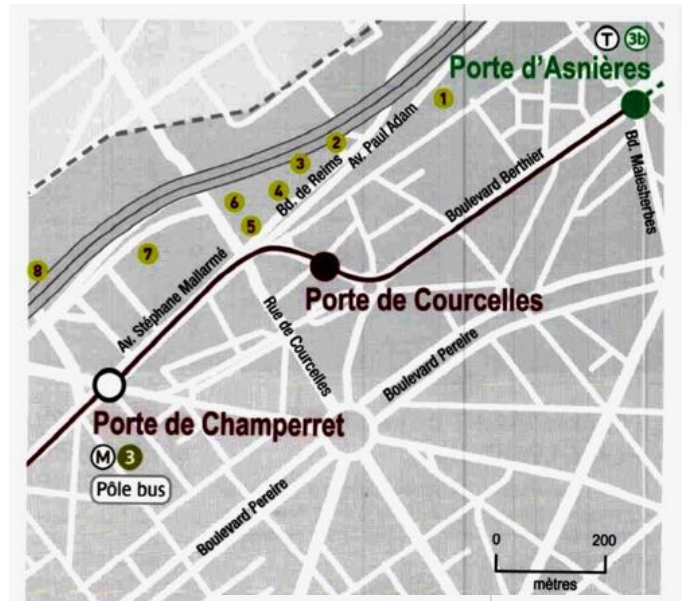
La mort des souterrains

Notre Lettre n° 157 d'avril 2016 annonçait l'arrivée du tramway dans le 16^e à la suite de la concertation du 21 février 2016.

De nombreuses variantes de tracé subsistaient qui impliquaient des budgets assez différents. La concertation du 31 octobre 2018, accueillie favorablement, a recensé 1 272 avis. Elle vient de lever ces indéterminations. Les trois croquis figurant ici font apparaître le tracé définitif et la position des arrêts sur les tronçons :

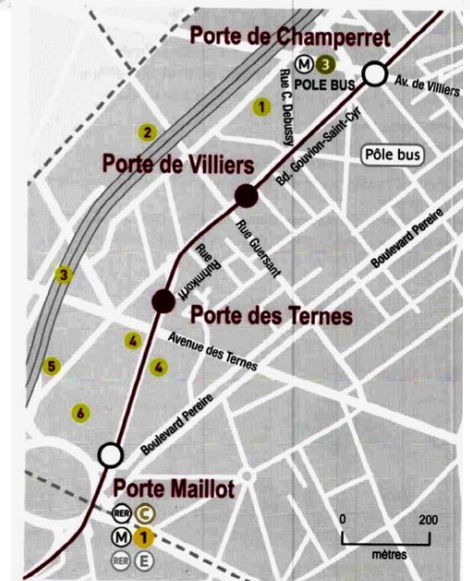
1. de la porte d'Asnières à la porte Champerret
2. de la porte Champerret à la porte Maillot
3. de la porte Maillot à la porte Dauphine.

Ils peuvent être comparés aux trois croquis que nous avons présentés en avril 2016.



Modifications apportées à la suite de la concertation de 2018 :

1. l'arrêt Léautaud a été déplacé pour mieux desservir la porte Champerret et en a pris le nom. *Le souterrain sera supprimé*
2. une nouvelle station porte des Ternes desservira mieux le Palais des congrès. *Le souterrain sera supprimé*
3. pour tenir compte du remodelage de la porte Maillot (voir notre Lettre n° 161 d'avril 2017), le tramway passera près de la station du RER E. À la porte Dauphine, *le souterrain Henri Gaillard* sera comblé et permettra la création de places de parking. Après la station porte Dauphine, la voie s'insérera boulevard Lannes pour permettre le retournement des rames.

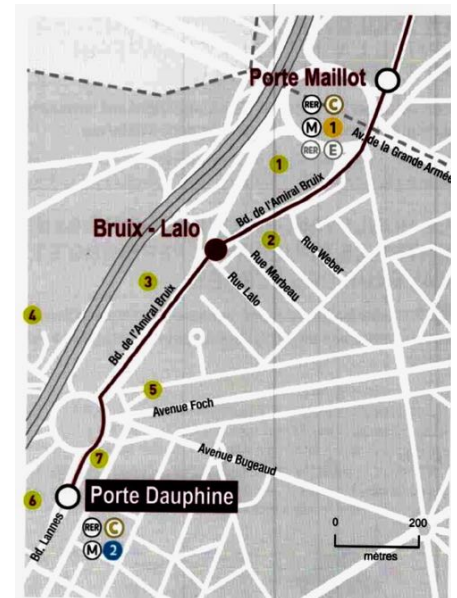


Nos lecteurs peuvent consulter la brochure très claire de l'enquête publique pour voir les détails de l'implantation des voies selon le tronçon considéré : dans l'axe du boulevard, latéralement, à gauche ou à droite, suppression ou création de parking ou plantations d'arbres etc...

<https://www.prolongement-t3ouest.paris.fr/>

Enfin, pour conclure, nous restons curieux de savoir comment et quand la liaison entre la porte Dauphine et le pont de Garigliano sera réalisée. En effet, on continue à gloser sur le trajet direct par le boulevard Exelmans ou le détour par la porte de Saint-Cloud et l'avenue de Versailles.

En revanche, il est clair que les équipements sportifs de la porte d'Auteuil ne pourront pas être desservis par cette liaison pour les Jeux Olympiques de 2024 comme certains l'espéraient, puisque le calendrier des travaux (193 M€), ne prévoit l'arrivée du tramway à la porte Dauphine qu'en 2023.



PLONGÉE DANS LE FUTUR GOUFFRE DU GRAND PALAIS

Nous avons pu brièvement redécouvrir cet été l'immense trou creusé sous le dôme pour descendre au plus profond de la terre à l'occasion de l'exposition universelle de 1900 !

<http://scope.lefigaro.fr/bon-plan/66017165-plongee-dans-les-profondeurs-du-grand-palais/>

Prémonitoires, ces travaux, abandonnés pour des raisons techniques, annonçaient déjà que le Grand Palais était prédestiné à devenir un gouffre ! Il aura fallu attendre le projet pharaonique de rénovation prévu entre 2020 et 2024 pour retrouver cette vocation première !

Dans son rapport d'observations définitives portant sur l'exercice 2009-2016*, non rendu public mais analysé en détail par Didier Ryckner dans les colonnes de la *Tribune de l'Art*, la Cour des comptes a clairement identifié les risques de ce projet chiffré initialement à 236 M€, majoré à 303 M€ en 2013 et revu à 466 M€ en 2016...

On comprend mal cette frénésie de travaux du ministère de la culture qui va bien au-delà de la rénovation nécessaire des structures, chiffrée à 137 M€. Rappelons que le coût de la restauration de la verrière dans les années 2000 était déjà passé de 53,3 M€ à 108,9 M€. La Cour des comptes prend toutefois acte de la décision des pouvoirs publics de vouloir « redonner au bâtiment et ses espaces le lustre emblématique » qui sied à ce type d'édifice.

Les risques de ce chantier sont essentiellement liés à son financement :

- **128 M€** par le ministère au lieu des 116 M€ initialement prévus, dont 24 M€ pour le Palais de la Découverte et 92 M€ pour le Grand Palais (réévalués à 137 M€). La Cour des comptes



estime que ces travaux ne pourraient être raisonnablement financés à partir du budget global du ministère qu'à hauteur de 11,6 M€/an sur neuf ans. Resterait quand même un trou d'environ 45 M€ à combler !

- **160 M€** par l'État au titre du *Programme d'Investissement d'Avenir*. Ce montage risque d'être considéré comme une aide d'État illégale au sens du droit communautaire pour la partie affectée aux activités commerciales envisagées
- **150 M€** par le Grand Palais avec un emprunt garanti par l'État. La Cour des comptes met en doute la capacité de remboursement du Grand Palais qui repose pour moitié sur les prévisions d'activité commerciale des futures boutiques
- **25 M€** par le mécénat d'entreprise exclusif de CHANEL pour valoriser son nom en bénéficiant d'une déduction fiscale de 60 % ... Bonne affaire ! La concurrence s'en réjouira
- **3 M€** par le mécénat et des partenariats divers pour le Palais de la Découverte. Dommage que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne mette pas aussi la main à la poche...

L'analyse de ces risques financiers et l'inévitable dépassement du budget qui sera certainement aussi impacté par l'obligation de réaliser les travaux à temps pour les épreuves d'escrime et de Taekwondo des Jeux Olympiques devraient obliger à revoir à la baisse ce projet utopique visant à transformer le Grand Palais en « Monument Monde ».

Sans compter que le coût d'un Grand Palais provisoire sur le Champ-de-Mars n'a pas été pris en compte !

Encore un bel exemple de l'État voulant dépenser sans compter de l'argent qu'il n'a pas, au mépris des voies démocratiques directes qui s'imposeraient !

* www.latribunedelart.com/la-renovation-du-grand-palais-un-projet-a-risques-selon-la-cour-des-comptes-7370-7370-7370-7370-7370-7370-7370

GRAND PARIS, DES TOURS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

En 2016, la Métropole du Grand Paris lançait la première édition d'un concours de maîtrise d'ouvrage « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Le principe était que les acteurs publics : AFTRP devenue Grand Paris Aménagement, collectivités territoriales, ... cèdent aux promoteurs des terrains afin qu'ils financent les opérations de réaménagement complet des sites.

La Métropole a retenu 51 projets pour leur *caractère innovant et écologique*. La moitié de ces projets est située autour des gares du futur Grand Paris Express. Les recettes produites par la cession des terrains pour les opérations d'aménagement doivent contribuer au financement de la réalisation des lignes de métro express.

Mais, sur certaines communes, un vent de contestation se soulève de la part des associations de riverains ou de protection du patrimoine et de certains élus en raison du style architectural imposé par le cahier des charges suggérant l'érection de tours, en l'absence de concertation avec les citoyens.

À Nogent-sur-Marne, l'association *Réussir pour Nogent* s'est élevée contre le projet *Rêves 'N'Rives* du promoteur Sogeprom.



Il comportait trois immeubles, dont un de dix-huit étages qui dénature les bords de la Marne actuellement lieu de promenade boisé.

Le projet *Passerelles* de Joinville-le-Pont s'étend le long du canal Saint-Maur sur un terrain appartenant à la ville de Paris. Les riverains jugent le projet trop monumental. Le maire l'a également désapprouvé.



Celui-ci négocie avec la société Eiffage pour faire évoluer le projet afin qu'il corresponde mieux aux attentes des habitants. Une bonne démarche à suivre!

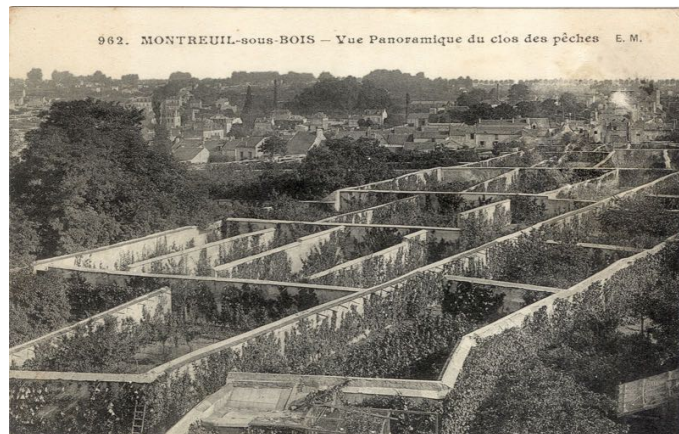
À Clichy, le projet de tour accueille un hôtel quatre étoiles, des appartements de grand luxe et un



musée d'art moderne près de la future gare de la ligne 14. Le projet est contesté par les associations car il est implanté sur la Maison du peuple, symbole communiste

classé patrimoine historique. Ces associations sont intervenues auprès du ministère de la culture. De ce fait, une mission d'analyse du projet a été confiée à l'Inspection des patrimoines.

Le projet de la société Bouygues sur le site des murs à pêches à Montreuil, patrimoine identitaire de la ville classé sites et paysages, comprend sur une surface de 1,3 hectares des espaces de *co-working*, un hôtel écologique et 84 logements. Une pétition a été signée par la population contre le projet, alors que, pour la commune, un des atouts du projet est l'engagement du promoteur à restaurer les murs à pêches abimés et à dépolluer les sols.



Espérons que toutes ces interventions des associations, des riverains et de certains élus du Grand Paris contre les tours concernant des sites classés en écho aux positions déjà prises par les Parisiens, permettront d'avoir un impact sur l'évolution des projets !

L'ŒUVRE DE L'HOSPITALITÉ DU TRAVAIL (OHT)



L'OHT vient de rouvrir en juin 2018 après un exil de quelques années pour permettre une modernisation importante. Sur son terrain de 3 400 m² au 52 avenue de Versailles, l'Œuvre vient de construire un immeuble imposant de 12 400 m². Son entrée principale a été renvoyée du côté de la rue Félicien-David, au numéro 29, afin de créer un agréable jardin côté avenue de Versailles.

Fondée en 1880 par le sénateur Léon Lefèbvre et la mère Saint-Antoine de la congrégation Notre Dame du Calvaire de Gramat (Lot), l'OHT avait pour objet « d'aider moralement et matériellement des femmes hors d'état de gagner leur vie ».

L'OHT est une association loi de 1901 reconnue d'utilité publique en 1962 et subventionnée en partie par la Ville, la Région et l'Agence régionale de santé. L'OHT se consacre à l'accueil et l'insertion de personnes, hommes ou femmes, handicapées psychiques. Sa mission est de permettre à chacun d'être acteur de son projet et d'être apte à faire ses choix. Par un accompagnement individualisé, les équipes pluridisciplinaires font en sorte que la personne réussisse son insertion, sa socialisation et sa professionnalisation.

C'est ainsi que 180 personnes handicapées sont accueillies par 150 salariés dans quatre établissements agréés pour suivre un parcours de vie, sans rupture :

- un établissement service d'aide par le travail (ESAT) permettant à 140 personnes d'exercer une activité professionnelle dans un milieu protégé
- un foyer d'hébergement de 40 personnes travaillant en ESAT ou en entreprise adaptée
- un foyer de vie pour 60 personnes ne pouvant pas ou plus travailler
- un foyer d'accueil médicalisé pour 40 personnes handicapées psychiques associées à d'autres pathologies.

L'ESAT offre plusieurs activités professionnelles de service aux personnes accueillies, telles que :

- détachement en entreprise
- conditionnement
- mailing et reprographie
- couture et broderie
- entretien de bureau
- entretien d'espace vert
- blanchisserie
- coiffure.



Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau dans notre quartier cette institution remarquable au service du handicap.

<http://www.ohtparis.com/>

CIRCULATION SUR LES TROTTOIRS UN VIRAGE À 180° ! *Mais qui va verbaliser ?*

Ces derniers mois, on assistait effarés à une multiplication inquiétante sur les trottoirs des nouveaux engins de déplacement personnel (EDP) : trottinettes, hoverboards (ou skates électriques), gyropodes et autres monoroues dont nous avons parlé dans notre Lettre n° 163. On attendait une réglementation concernant leur circulation. C'est désormais chose faite depuis le 10 octobre. Les règles sont consultables sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F308>, site officiel de l'administration française.

Le texte débute par deux règles posant un cadre très strict :

- les engins de déplacement électriques sont « *interdits sur les voiries publiques, trottoirs et chaussées* » (ils ne font, en effet, pas l'objet d'une réception administrative afin d'être immatriculés et autorisés à circuler sur les voies ouvertes à la circulation)
- les vélos « *sont considérés comme des véhicules et doivent circuler sur la chaussée* ».

C'est un changement radical par rapport à la situation qui prévalait jusqu'à maintenant.

Sont ensuite déclinées les conditions de circulation pour les différents types de véhicules concernés.

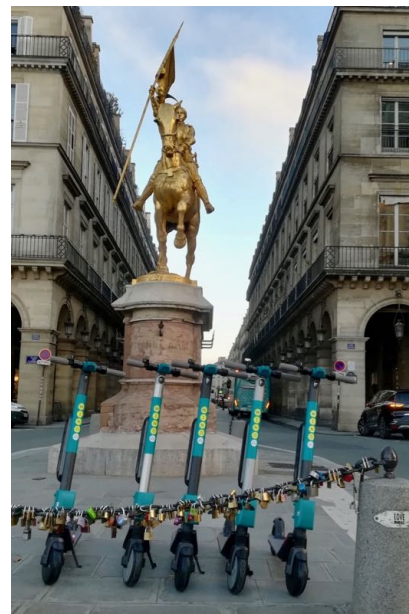
Sont assimilés aux piétons les vélos pour enfants de moins de huit ans ainsi que les utilisateurs de patins ou de planches à roulettes. Ils peuvent circuler sur les trottoirs, à une allure modérée ne dépassant pas 6 km/h. Une amende de 4 € est prévue en cas de non-respect de cette règle. Les fauteuils roulants motorisés entrent dans cette même catégorie, ne sont pas soumis à l'amende et sont « *admis à circuler sur le côté droit de la chaussée, dans le sens de la marche, s'ils y sont contraints* ».

Par contre, les trottinettes à moteur et engins électriques déjà cités ne sont plus autorisés que sur les voies privées. En cas de comportement mettant en danger la vie d'autrui, l'infraction « peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende » !

Ces dispositions qui répondent à une attente des piétons soulèvent de nombreuses questions. Va-t-on réussir à chasser maintenant des trottoirs tous ces engins qui sont devenus très populaires ? Étant donné que ces derniers répondent à un besoin de mobilité individuelle, à quelles conditions pourraient-ils éventuellement continuer à circuler ? Comment ramener à la raison des vélos qui prennent toutes les libertés ? Enfin qui, en l'absence d'une police municipale de proximité, va verbaliser des contrevenants de plus en plus nombreux sur les trottoirs de la capitale ?

Les maires, grâce à leur pouvoir de police, peuvent intervenir par voie d'arrêt. La Maire de Paris s'est déclarée « très favorable à ces mobilités innovantes qui complètent utilement le mix mobilité des Parisiens » et a pris le 15 novembre des mesures d'encadrement, dont la mise en place d'une verbalisation des trottinettes électriques circulant sur les trottoirs.

Le gouvernement, quant à lui, s'est saisi de ce dossier. La *loi d'orientation des mobilités* (LOM) est en préparation pour examen en conseil des ministres d'ici à la fin de l'année.



HÉBERGEMENT PROVISOIRE DE 200 SDF DANS LE BOIS DE BOULOGNE

La Coordination, les Riverains du Bois et XVI^e DEMAIN ont obtenu le 28 décembre 2018 l'annulation par le tribunal administratif de Paris du permis de construire des baraquements situés allée des Fortifications. La ville de Paris va faire sans doute appel de ce jugement. Nos adhérents, s'ils souhaitent que nous défendions dans cette instance devant la cour administrative d'appel de Paris, sont invités à majorer sensiblement leur cotisation annuelle. Avec nos remerciements anticipés.

SAINTE PÉRINE SE PENCHE SUR L'ALZHEIMER

Le 18 octobre, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) a présenté à la mairie du 16^e arrondissement son projet d'hôpital consacré aux malades souffrant de la maladie d'Alzheimer au sein de l'établissement gériatrique de Sainte-Périne – Rossini - Chardon-Lagache. Il s'agit de déconstruire le bâtiment des années 1970 situé 49 rue Mirabeau pour le remplacer par un immeuble conçu lui-même comme une thérapie pour cette terrible affection.

La déconstruction de l'immeuble ancien sera effectuée en respectant les règles écologiques du désamiantage et de la récupération des matériaux. L'immeuble sera hermétiquement bâché et mis en dépression pour empêcher toute dispersion d'amiante dans l'atmosphère.



Le nouvel immeuble de 16 120 m² sur cinq étages comprendra 260 lits. Les unités de soin compteront dix à quinze chambres à lit unique. Ces unités sont l'élément majeur de la thérapie de la maladie. Elles comporteront une zone de déambulation indispensable pour ce type de malades et une zone d'accueil pour les visites des familles.

S'y ajoutera une nouvelle plateforme logistique médicale et hôtelière (pharmacie, chambre mortuaire, lingerie et restauration).

Le programme est constitué de deux corps de bâtiment reliés par un mail central vitré lui donnant un aspect de papillon comme l'évoque le plan ci-contre.

La toiture offrira un jardin accessible et dégagé de toutes émergences. Celles-ci seront renvoyées à un demi sous-sol

accueillant les appareils de climatisation insonorisés. L'ensemble, dont le gabarit restera inférieur de deux étages par rapport aux possibilités constructives du plan local d'urbanisme, sera soigneusement inséré dans son environnement. Il respectera en particulier les arbres du parc public Sainte-Périne. Chaque étage regroupera soixante lits. Le budget prévu est de 59,5 M€, toutes dépenses comprises.

Les travaux de déconstruction ont commencé en novembre dernier ; la livraison du nouvel ensemble hospitalier est prévue pour 2021. Sur la zone Chardon-Lagache, l'INSERM a abandonné son immeuble qui servira de base vie au personnel du chantier pendant les travaux. Ensuite, le site n'ayant plus de fonction hospitalière, le terrain sera vendu. Nous serons alors attentifs aux nouvelles affectations qui viendront s'y implanter. Le projet est confié à l'agence Lazo et Mure, architectes DPLG.



L'ensemble de l'hôpital Sainte-Périne date de 1860, couvre 45 000 m², contient 524 lits et compte 810 employés. Il dépend de l'AP-HP Île-de-France Ouest comprenant les hôpitaux Ambroise-Paré à Boulogne, Raymond-Poincaré à Garches et l'hôpital maritime de Berck.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978, 23 septembre 2013 et 13 juin 2018
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Responsable de la publication : Isabelle BRUN

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Marie-José Chemin, Luc Domenge,
François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : Agence Lazo et Mure, cabinet Chaix et Morel, la revue Challenge

Imprimerie Commerciale d'Auteuil - 2 rue Pierre Guérin 75016 Paris